



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 19 septembre 2024 à 9 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage et Gilbert Boileau

ABSENTS : Messieurs les conseillers William Scott et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 9 heures.

2. CONFIRMATION DE LA CONVOCATION

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-09-162 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi du contrat de déneigement - circuit 1
5. Octroi du contrat de déneigement - circuit 2
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – CIRCUIT 1

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 1 pour les années 2024–2025, 2025–2026 et 2026–2027, la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Entreprises P.S. Roy Inc. au prix de 348,000.00\$ incluant les taxes;

2024-09-163 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 1 pour les années 2024–2025, 2025–2026 et 2026–2028 à la compagnie Entreprises P.S. Roy Inc. au prix forfaitaire de 348,000.00\$ incluant les taxes.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

5. OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT – CIRCUIT 2

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 2 pour les années 2024–2025, 2025–2026 et 2026–2027, la soumission conforme et

la plus basse reçue est de la compagnie Entreprises P.S. Roy Inc. au prix de 407,011.50\$ incluant les taxes;

2024-09-164 **Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du circuit no. 2 pour les années 2024–2025, 2025–2026 et 2026–2027 à la compagnie Entreprises P.S. Roy Inc. au prix forfaitaire de 407,011.50\$ incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait trois (3) personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été posée.

2024-09-165 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 9 heures 2 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.